

---

## L'U2P signe l'accord sur la modernisation du paritarisme

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 22.04.16

Paris, 22 avril 2022

---

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

---

#### PAGE 1 SUR 1

---

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Jean-Christophe Repon, chef de file de l'U2P dans la négociation paritaire « Pour un paritarisme ambitieux et adapté aux enjeux du monde du travail en profonde mutation », a présenté les conclusions de l'accord national interprofessionnel aux membres du Conseil National de l'U2P le 20 avril dernier.

Il a notamment rappelé :

- que l'accord tend à mieux définir et à mieux articuler les relations entre les partenaires sociaux et le législateur,
- qu'il innove en prévoyant la création d'un espace de dialogue économique et social autonome,
- qu'il réaffirme le rôle des partenaires sociaux dans la gestion des organismes paritaires en leur fixant de nouveaux objectifs opérationnels,
- et enfin qu'il conforte la parité femmes-hommes dans le paritarisme de gestion.

Approuvant les termes de l'accord du 14 avril, le Conseil National de l'U2P a décidé à l'unanimité de le signer, et a souhaité que l'U2P prenne toute sa part dans la mise en œuvre dudit accord afin que les chefs d'entreprise et les salariés des entreprises de proximité soient pleinement parties prenantes du dialogue social et de ses évolutions.